

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mars 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'aménagement de la rue du 11 novembre 1918 à Saint Genis Laval, de divers locaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 6, place Joffre et appartenant à Madame Regottaz.

Il s'agit des lots n° 4, 10 et 17 représentant les 88/1 000, 1/1 000 et 10/1 000 des parties communes rattachées respectivement à ceux-ci et qui sont constitués par un logement d'une superficie de 46 mètres carrés, une cave et un grenier.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les biens en cause seraient acquis au prix de 160 000 F admis par le service des domaines ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 800 - opération 630 2000.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,